

Concours des Maisons

Balcons et Jardins fleuris 2025

Nom :

Prénom :

Adresse.....

Adresse Internet.....

Téléphone:

J'autorise les organisateurs du concours à diffuser
les photos de ma maison, mon jardin, mon balcon.

Bulletin à déposer à :

Stiring Animations Informations et Découvertes pour
le 27 juin 2025

Inscription possible par courriel et par téléphone.

Téléphone : 03 87 87 07 65

Courriel : stiringanimations@gmail.com



Concours des Maisons

Balcons et Jardins fleuris 2025

Nom :

Prénom :

Adresse.....

Adresse Internet.....

Téléphone:

J'autorise les organisateurs du concours à diffuser
les photos de ma maison, mon jardin, mon balcon.

Bulletin à déposer à :

Stiring Animations Informations et Découvertes pour
le 27 juin 2025

Inscription possible par courriel et par téléphone.

Téléphone : 03 87 87 07 65

Courriel : stiringanimations@gmail.com





REGLEMENT

Article 1

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Stiring-Wendel.

Article 2

L'inscription au concours est gratuite. Les bulletins d'inscriptions sont à retirer, à déposer ou à envoyer à Stiring Animations Informations et Découvertes.

Inscription possible par courriel ou par téléphone.

Le délai d'inscription est fixé au vendredi 27 juin 2025. (2 photos de vos fleurissements sont à envoyer à notre adresse : stiringanimations@gmail.com)

Article 3

Les candidats seront déterminés en 2 catégories par le jury :

« Façades et balcons » et « Maisons et jardins ».

Le fleurissement doit être visible depuis la rue à l'adresse indiquée.

Article 4

Seuls les 3 premiers lauréats seront récompensés.

Les prix seront décernés après le passage du jury .

Article 5

Les récompenses seront distribuées uniquement lors de la remise des prix. Les diplômes devront être retirés dans le mois qui suit la remise. Les premiers de chaque catégorie seront mis hors-concours l'année suivante et seront intégrés au jury.

Article 6

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours s'ils jugent insuffisant le nombre de participants.

Article 7

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Stiring Animations Informations et Découvertes

Place de Wendel BP 60209 57352 Stiring-Wendel Cedex

 03 87 87 07 65 courriel : stiringanimations@gmail.com



REGLEMENT

Article 1

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Stiring-Wendel.

Article 2

L'inscription au concours est gratuite. Les bulletins d'inscriptions sont à retirer, à déposer ou à envoyer à Stiring Animations Informations et Découvertes.

Inscription possible par courriel ou par téléphone.

Le délai d'inscription est fixé au vendredi 27 juin 2025. (2 photos de vos fleurissements sont à envoyer à notre adresse : stiringanimations@gmail.com)

Article 3

Les candidats seront déterminés en 2 catégories par le jury :

« Façades et balcons » et « Maisons et jardins ».

Le fleurissement doit être visible depuis la rue à l'adresse indiquée.

Article 4

Seuls les 3 premiers lauréats seront récompensés.

Les prix seront décernés après le passage du jury .

Article 5

Les récompenses seront distribuées uniquement lors de la remise des prix. Les diplômes devront être retirés dans le mois qui suit la remise. Les premiers de chaque catégorie seront mis hors-concours l'année suivante et seront intégrés au jury.

Article 6

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours s'ils jugent insuffisant le nombre de participants.

Article 7

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Stiring Animations Informations et Découvertes

Place de Wendel BP 60209 57352 Stiring-Wendel Cedex

 03 87 87 07 65 courriel : stiringanimations@gmail.com